



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*Effectif légal : 29*

*En exercice : 27*

*Présents : 19*

*Absents représentés : 8*

*Absents non représentés : /*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 27*

*Date de convocation : 7 octobre 2025*

*Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2025*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2025

### Délibération n° DEL.2025-10-111

#### **Subvention exceptionnelle à l'association Project Conquerors**

Le 14 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

**Présents :** AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir :** BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOIN Marie-Christine. MONDON Josiane à LEUILLER Patricia.

**Absents non représentés :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** LE PAVOUX Éric.

**Rapporteur** : Sandra GIRARD LEBRUN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu les statuts de l'association Project Conquerors,

Vu la demande de l'association Project Conquerors sollicitant la Commune pour une aide exceptionnelle pour débiter son activité,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 29 septembre 2025,

Considérant qu'il convient d'aider financièrement cette nouvelle association sur la Commune afin qu'elle commence ses activités dans de bonnes conditions,

Le rapport de Sandra GIRARD LEBRUN au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle à l'Association Project Conquerors d'un montant de 1 500 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 octobre 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>